



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

Préavis municipal n° 2009-12

du lundi 16 novembre 2009

relatif au

budget ordinaire pour l'année 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal susmentionné.

1. *Préambule*

Le budget de l'année 2010 est calculé avec le nouveau taux d'impôt passé à 70 depuis le 1er janvier 2009 et intègre les chiffres péréquatifs basés sur ce nouveau taux.

Afin de les comparer, nous vous présentons également la simulation des sommes péréquatives établies sur une base de taux à 68.

2. *Historique*

L'établissement du budget de fonctionnement se base sur la même technique que les années précédentes, à savoir que durant les six premiers mois, le budget est construit, puis les options à caractère stratégique sont traitées durant l'été. Dès fin septembre, les chiffres prévisionnels du canton sont transmis aux communes.

Le plan des investissements est présenté sous une nouvelle forme. Il a été relevé plusieurs fois par la Commission des finances que les priorités n'étaient pas assez bien définies et peu claires.

La Municipalité a défini 4 catégories prioritaires avec des critères définis. De plus, un suivi des investissements, désinvestissements et endettement est mis en place et sera transmis à la Commission des finances dès 2010.

3. Contexte actuel

Maintenir un budget équilibré avec un contexte économique difficile, une facture sociale en augmentation, des besoins de la population grandissants, est un exercice presque d'équilibriste.

Attardons-nous sur l'aspect péréquatif et ses incidences sur le budget communal, cela sur plusieurs années.

Le constat : une augmentation toujours plus importante des montants à redistribuer soit à l'Etat, soit aux communes via le fonds de péréquation intercommunal.

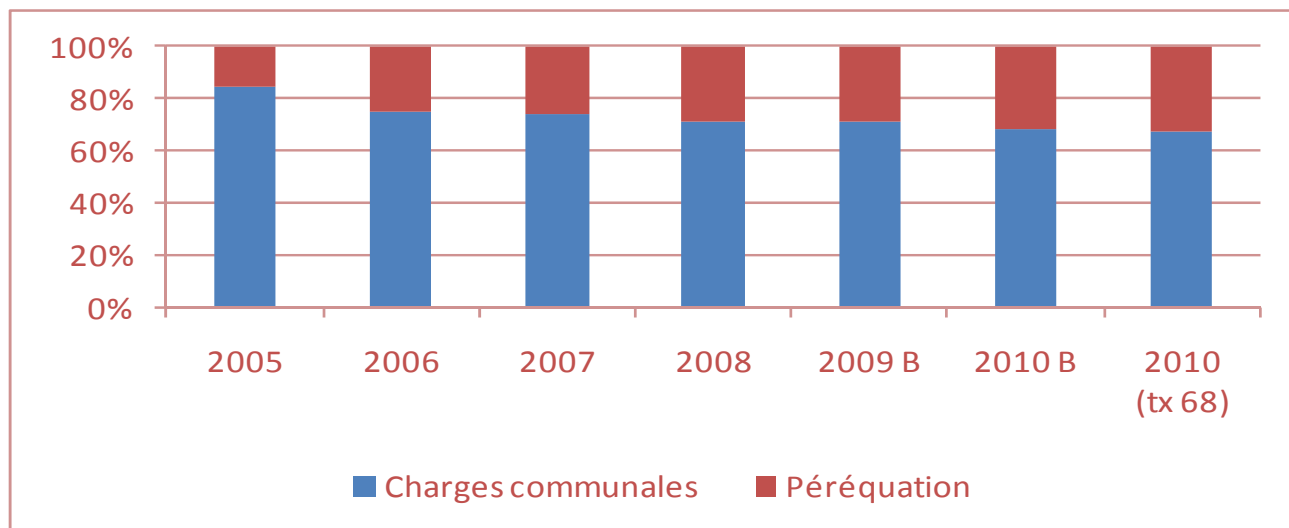
Tableau 1 : Charges payées à des collectivités publiques

		2005	2006	2007	2008	2009 B	2010 B	2010 (tx 68)
720.3515.00	AVS/AI	1'267'782	1'306'197	1'455'935	1'528'181	1'514'200	2'047'900	2'176'232
720.3515.20	Aide Sociale	1'052'158	1'273'292	1'355'938	1'793'747	1'839'200	2'191'200	2'327'507
530.3512.00	Enseign. Spec.	187'201	203'085	209'131	451'711	429'400	757'100	804'145
Total	Facture sociale	2'507'141	2'782'574	3'021'004	3'773'639	3'782'800	4'996'200	5'307'884
711.3654.00	OMSV	352'624	350'480	380'009	620'519	705'000	809'600	809'600
180.3517.91	Transports publics	469'605	441'858	442'288	744'468	711'000	791'000	791'000
227.3520.00	Fds péréquation	0	0	2'636'197	2'693'000	2'780'500	3'015'000	3'015'000
		3'329'370	3'574'912	6'479'498	7'831'626	7'979'300	9'611'800	9'923'484
227.4520.00	Fds péréquation	1'841'252	2'501'168	5'526'885	5'367'754	5'715'200	5'740'000	5'518'314
Canton	Charge	1'488'118	1'073'744	952'613	2'463'872	2'264'100	3'871'800	4'405'170

Pour compenser cette augmentation des coûts « cantonaux », la Municipalité doit faire des choix, comme par exemple l'augmentation de l'impôt de deux points. Selon le tableau ci-dessus, elle se conforte dans son choix difficile : **si le taux était resté à 68, la charge nette péréquative supplémentaire à payer aurait été de Fr. 532'747.--, sans compter les recettes qui ne seraient pas encaissées pour l'équivalent de 2 points d'impôts soit environ Fr. 480'000.--.**

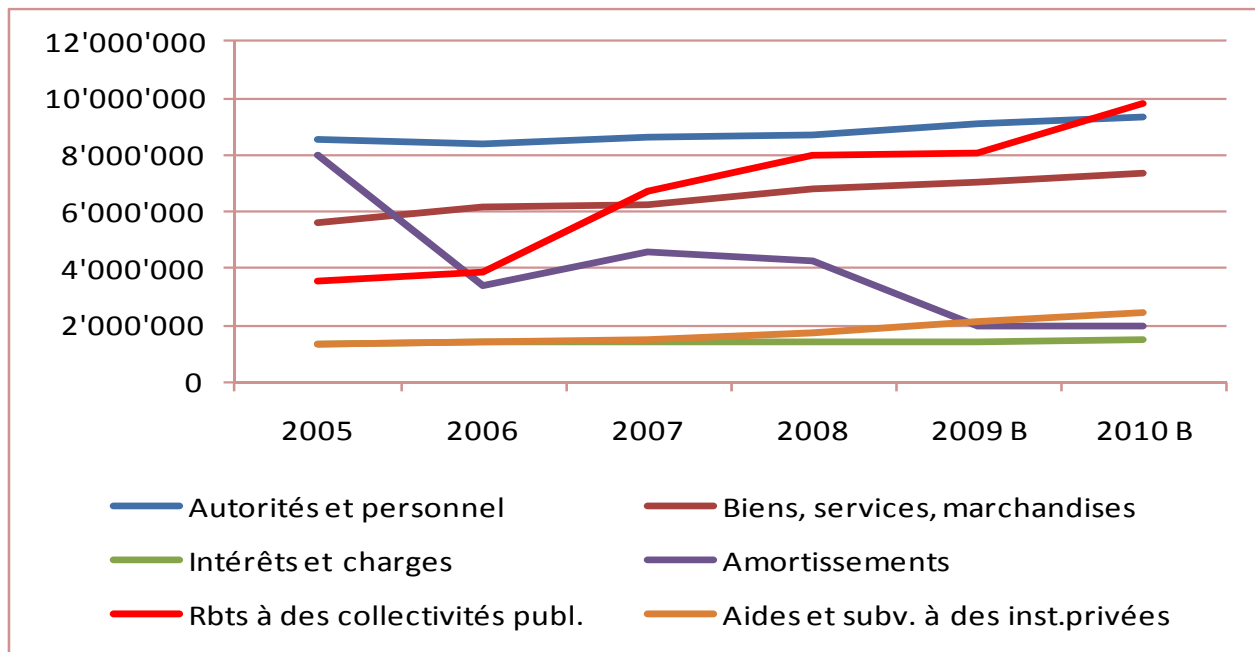
Cette facture dont le total à supporter se monte à environ Fr. 670 millions sur tout le canton est particulièrement lourde pour les communes. Pour Aigle, la quote-part redistribuée par la commune, soit à l'Etat, soit aux autres communes, a doublé en 5 ans, passant de 15 % à plus de 30 % du budget.

Tableau 2 : répartition des charges effectives d'Aigle entre ménage communal et autres entités publiques



La marge de manœuvre pour le ménage communal est donc de plus en plus faible. Avec une population qui augmente de 2% à 3 % par année et des moyens financiers en diminution, la commune arrive tout de même à stabiliser ses charges. L'évolution des charges par nature le confirme. La seule augmentation très forte est la charge payée aux collectivités publiques.

Tableau 3 : Evolution des charges par nature



4. Description de l'objet

Après un examen approfondi autant de la part des services que de la Municipalité, il en ressort une perte budgétaire de :

Fr. 827'061.00

Charges

Les charges effectives (c'est-à-dire amortissements, imputations internes et virements aux fonds de réserve déduits)

augmentent de 9,39 % par rapport au budget 2009.

Il est à noter que la facture sociale (y compris la participation à l'OMSV) passe de Fr. 4'487'000.-- au budget 2009 à Fr. 5'805'800.-- (budget 2010) soit une augmentation de 29.39 %

Impôts

Cette année, nous nous sommes basés sur la simulation effectuée en tenant compte des montants communiqués par le canton, que nous avons ensuite affinés en tenant compte de l'augmentation de la population en 2010 et des projets connus.

Amortissements

- *Amortissements financiers*

Il s'agit de remboursements contractuels de nos dettes actuelles. Ils représentent une diminution du disponible de l'ordre de Fr. 1'200'000.00.

- *Amortissements du patrimoine administratif*

Il s'agit d'amortir progressivement, selon un programme défini, les investissements réalisés dudit patrimoine

Ce type d'amortissement se chiffre à Fr. 1'890'450.00

- *Amortissement du patrimoine financier*

Défalcations sur impôts Fr. 50'000.00

Fr. 1'940'450.00

Le tableau regroupant les charges et les revenus par nature, en fin de budget, est intéressant à consulter et illustre des dépenses qui échappent en majeure partie au contrôle de l'Autorité communale.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement qui s'élevait à Fr. 2'144'600.-- au budget 2009 passera en 2010 à Fr. 1'601'389.-- (elle serait de Fr. 1'068'642.-- si le taux n'avait pas été augmenté de 2 points).

Investissement / financement

Les investissements font l'objet d'une nouvelle présentation annexée au rapport.

Evolution prévisible de la dette

Total présumé des emprunts à fin 2009 Fr. 56'640'000.00

Investissements, moins autofinancement et désinvestissements supputés Fr. 12'800'000.00

Total présumé à fin 2010 Fr. 69'440'000.00

pour 8'502 habitants, soit environ Fr. 8'167.50 par habitant. (Budget 2009 Fr. 6'976.00). Rappelons que l'endettement net à fin 2008 était de Fr. 2'099.00 par habitant (selon calculation cantonale).

Salaires

Les salaires ont été calculés avec un taux de 1 % d'indexation. L'indexation qui sera pratiquée sera, comme chaque année et dans la plupart des entreprises et administrations celui à fin novembre.

Plafond d'endettement

Sur la même base de calcul que celle qui sert à la calculation initiale, le plafond d'endettement a été recalculé.

Il est indispensable de vérifier si le plafond d'endettement est conforme aux prévisions et décisions prises en 2006 (préavis n° 2006-18 qui a fixé le plafond pour la législature à Fr. 62 mios), en incluant les données connues de 2008 et budget 2009 avec les nouveaux reports de charges.

Plafond d'endettement réactualisé :

2009 : Fr. 53'000'000.--

2010 : Fr. 54'194'000.--

La calculation démontre à l'évidence que notre capacité d'endettement stagne. Bien que cette situation sur le plan légal ne remette pas en cause le plafond décidé en 2006, elle met en évidence le besoin de corriger à moyen terme notre marge d'autofinancement. Il est aussi intéressant de vérifier cette situation avec la méthode de calcul de plafond d'endettement proposée par l'Etat de Vaud :

Plafond d'endettement calculé selon la méthode cantonale : Fr. 61'946'000.--

Endettement à fin octobre :

2008 : Fr. 52'000'000.--

2009 : Fr. 51'000'000.--

En l'occurrence, on constate encore une fois que notre méthode dite « économique » est plus prudente que celle du canton. Mais à l'évidence, la facture sociale pèse toujours plus sur nos budgets, même si, très légèrement, la dette diminue et le plafond augmente.

5. Motivations de la Municipalité

La Municipalité a les deux objectifs suivants en présentant ce budget :

- Chercher l'équilibre avec les moyens à disposition
- Assumer les missions de base et l'entretien des biens publics sans reporter inutilement des charges sur les exercices à venir

Encore une fois, en doublant son impact sur le budget en 5 ans, la facture sociale contraint les Autorités à faire des choix et à rationaliser. Mais il apparait que les limites sont proches car il devient de plus en plus difficile de faire face avec le personnel à disposition et les moyens attribués à l'entretien et aux infrastructures. En pleine expansion, notre commune a besoin de s'équiper en conséquence.

Le budget présenté, certes déficitaire, ne doit cependant pas être considéré comme étant catastrophique. L'augmentation de la population et d'emplois devrait, à terme, générer des recettes fiscales permettant d'assumer la situation. A chaque développement, les communes connaissent le même genre de situation : ce sont des paliers à passer. Les projets d'agglomération du Chablais et de fusion sont là pour permettre de les passer et garantir à la population un maximum de qualité de vie et des moyens aux Autorités.

6. Procédures et délais de réalisations

La procédure budgétaire appliquée cette année fut la suivante :

- a) Les municipaux ont préparé, dès le mois de mars, leur budget en tenant compte de leurs intentions politiques, des éléments passés et des contraintes connues ou anticipées.
- b) En juillet, la Municipalité a rédigé un budget des investissements sur la base des éléments connus et effectué une sélection raisonnable et pragmatique des souhaits de chacun.
- c) En parallèle, il fallut distinguer et analyser les postes modifiables par des décisions hors de notre champ d'influence et susceptibles de nous réserver des surprises.
- d) Avant d'être accepté par la Municipalité, le budget a été discuté à plusieurs reprises, service par service, dicastère par dicastère. Il a été adapté au fur et à mesure que le canton nous communiquait ses chiffres.

Le budget entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010, après son approbation par le Conseil communal.

7. Eléments de comparaison

Toutes les communes vivent plus ou moins la même évolution dès qu'elles sont villes-centres et qu'elles ont des finances stables. La nouvelle péréquation (Système) devrait corriger, pour autant qu'elle soit adoptée par le Grand Conseil, les disparités relevées plus haut. Mais la facture sociale est ce qu'elle est dans la mesure où les communes n'ont aucune influence dessus.

8. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu** le préavis et ses pièces annexes, relatif au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements ;
- Oùï** le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

D'adopter le budget ordinaire pour 2010 comprenant :

aux dépenses	Fr. 35'402'261.00
aux recettes	Fr. <u>34'575'200.00</u>
soit un excédent de dépenses de	Fr. <u>827'061.00</u>

De prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Borloz

A. Décaillet

Délégué municipal : M. Frédéric Borloz, responsable des finances
Par délégation : Les quatre Municipaux